



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 29 septembre 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 24 septembre et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 21

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1^{er} Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2^{ème} Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 4^{ème} Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6^{ème} Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. DUFEU Jean-Pierre ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; Mme NEVEU Mélanie ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGault Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine ; Mme PERINET Annabelle.

Membres absents : M. SOUHARD Philippe a donné pouvoir à Mme HUCHET Maryse ; M. PIPARD Vincent a donné pouvoir à Mme DA SILVA LIMA Mélinda ;

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-056

OBJET : COMMUNE DE VITRE – PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT CLASSE ULIS

Le Maire expose :

La commune de VITRE nous demande de valider la participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de VITRE pour un enfant de Val d'Izé scolarisé en classe ULIS.

Notre commune ne disposant pas de ce type de classe, c'est une obligation de prendre en charge ces frais de scolarité fixés par la commune de VITRE sur la base du coût d'un élève de primaire à Vitré soit 564€.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques proposée par la commune de Vitré pour un enfant de Val d'Izé scolarisé en classe ULIS.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA**

